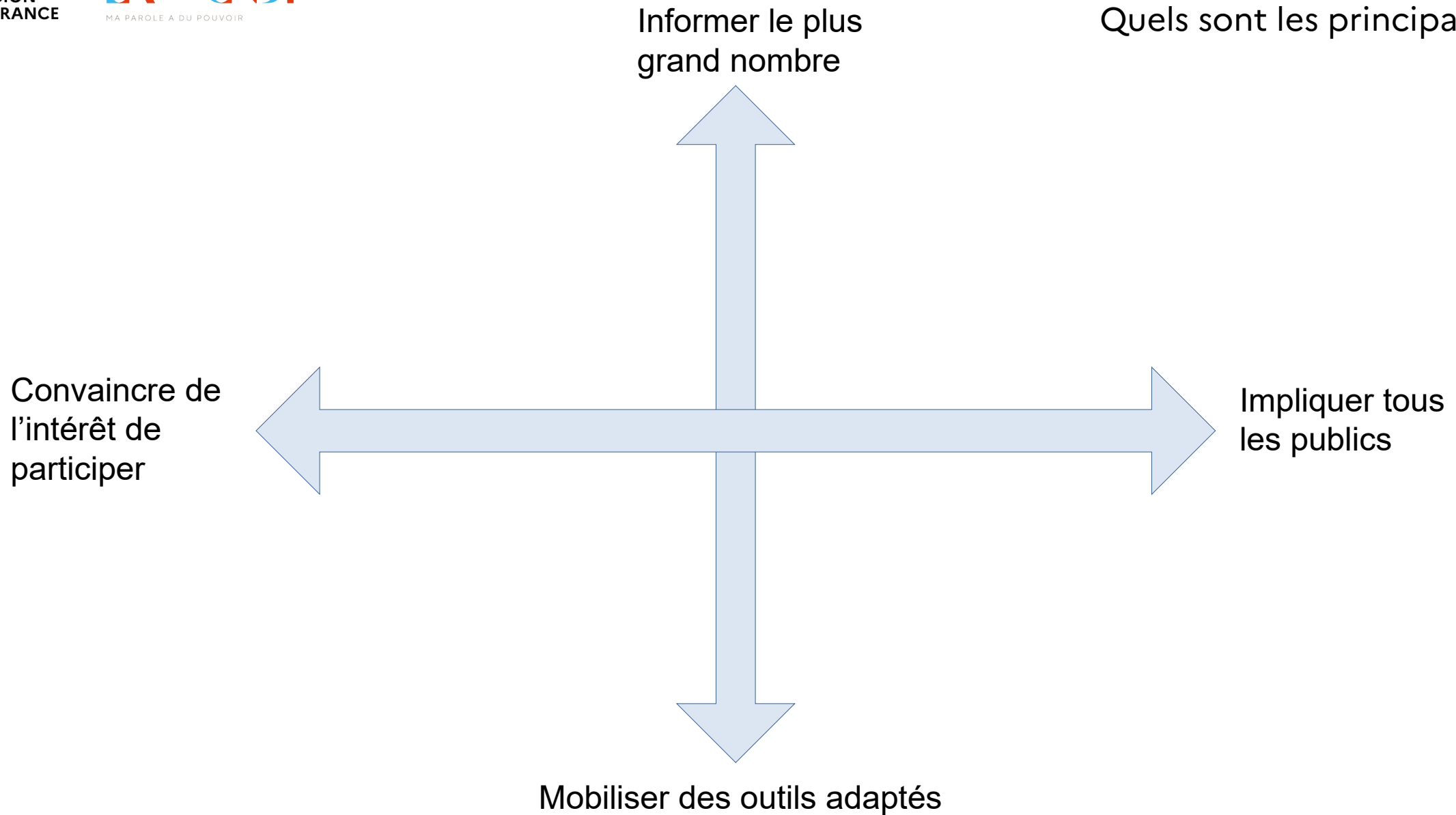


"ENCOURAGER LA PARTICIPATION DU GRAND PUBLIC DANS LES CONCERTATIONS, CONSULTATIONS ET ENQUÊTES PUBLIQUES«

FNE Île-de-France

Nathalie Durand - Déléguée Régionale IdF CNDP
Céline Guichard - cheffe de projet DRIEAT







Autorité administrative et indépendante qui garantit un droit individuel : celui d'être informé et de participer aux décisions sur les projets qui ont un impact sur l'environnement.

300 garants CNDP partout en France (collaborateurs occasionnels de service public) payés par la CNDP

18 délégués régionaux CNDP, payés par la CNDP

La CNDP : garantir un droit individuel et constitutionnel

Article 7 de la Charte de l'Environnement (constitutionnalisée en 2005) :

“Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

REMETTRE LE CITOYEN AU CŒUR DE LA DECISION PUBLIQUE

Informier **le public**

Veiller à **sa participation**

Éclairer **le maître d'ouvrage**



ENRICHIR

DEMOCRATISER

LA DECISION

Mission de conseil (art L.121-1)

La CNDP a une **mission de conseil ou d'avis à caractère général ou méthodologique sur toute question relative à la participation du public (projet soumis ou non à évaluation environnementale)**

Concerne : tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public.

Sur suggestion faite de sujets à la CNDP, qui donne suite ou pas exemple d'avis à caractère méthodologique :

5G à Rennes

Convention Citoyenne Climat Bourg La Reine

Conseil National de l'Alimentation

...

Projets plans, programmes : Saisines obligatoires 121-8

GRANDS PROJETS : LES SEUILS FINANCIERS ET TECHNIQUES POUR LES INTERVENTIONS DE LA CNDP

CATÉGORIES DE PROJETS (ART. R.121-2)	Saisine obligatoire de la CNDP pour débat public ou concertation préalable (L.121-8-I du CE) <i>Les montants financiers sont HT</i>	Publication obligatoire des caractéristiques du projet Solicitation obligatoire de la CNDP (saisine ou demande de désignation de garant-e) Saisine possible de la CNDP par des tiers pour débat public ou concertation préalable <i>Les montants financiers sont HT</i>
CRÉATION OU ÉLARGISSEMENT D'AUTOROUTES ET ASSIMILÉES	Supérieur à 455 M€ ou à 40 km	Entre 230 et 455 M€ ou entre 20 et 40 km
PASSAGE D'UNE ROUTE EXISTANTE À 2 x 2 VOIES	Supérieur à 455 M€ ou à 40 km	Entre 230 et 455 M€ ou entre 20 et 40 km
CRÉATION DE LIGNES FERROVIAIRES	Supérieur à 455 M€ ou à 40 km	Entre 230 et 455 M€ ou entre 20 et 40 km
CRÉATION OU ÉLARGISSEMENT DE VOIES NAVIGABLES	Supérieur à 455 M€ ou à 40 km	Entre 230 et 455 M€ ou entre 20 et 40 km
CRÉATION OU EXTENSION DE PISTES D'AÉROPORTS (CATÉGORIE A)	Supérieur à 155 M€	Entre 55 et 155 M€
CRÉATION OU EXTENSION DE PORTS	Supérieur à 230 M€ ou surface supérieure à 200 ha	Entre 115 M€ et 230 M€ ou surface entre 100 et 200 ha
CRÉATION DE LIGNES ÉLECTRIQUES	Supérieure à 400 kV et d'une longueur supérieure à 10 km	Entre 200 et 400 kV et d'une longueur aérienne supérieure à 15 km
CONDUITES DE GAZ, D'HYDROCARBURES OU DE PRODUITS CHIMIQUES	Diamètre supérieur à 600 mm et longueur supérieure à 200 km	Diamètre supérieur à 600 mm et longueur entre 100 et 200 km
CRÉATION D'UNE INSTALLATION NUCLÉAIRE DE BASE	Nouvelle centrale ou nouveau site non productif supérieur à 460 M€	Nouvelle centrale ou nouveau site non productif entre 230 et 460 M€
CRÉATION DE BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES OU RÉSERVOIRS	Volume supérieur à 20 M de m ³	Entre 10 et 20 M de m ³
TRANSFERT D'EAU DE BASSIN FLUVIAL	Débit supérieur ou égal à 1 m ³ / seconde	Débit entre 0,5 et 1 m ³ / sec
ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS, SCIENTIFIQUES OU TOURISTIQUES	Supérieur à 460 M€	Entre 230 et 460 M€
ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	Supérieur à 600 M€	Entre 300 et 600 M€

- [Article R121-2 - Code de l'environnement - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr)

Projets plans, programmes : Saisines obligatoires 121-8-1

Saisine obligatoire:

L121-8-1: (seuils hauts financiers et techniques). Le responsable de projet doit saisir la CNDP et la CNDP décide des modalités et de sa mise en œuvre.

Art L.121-19/R.121-8 : Cette concertation « renforcée » comprend les dispositions « de base » de la concertation avec garant (L.121-16 et L.121-16-1) + validation par la Commission, en séance plénière :

- du dossier de la participation
- des modalités de concertation
- du calendrier de la participation

Projets plans, programmes : Saisines ou demande de garant 121-8-2

121-8-2 : (fourchette de seuils) Il y a deux possibilités

- Le responsable de projet saisit la CNDP et la CNDP fixe les modalités et le calendrier de participation. Le responsable de projet met en œuvre.
- Le responsable de projet sollicite un garant, la CNDP valide le dispositif en plénière
- Le droit d'initiative peut s'exercer pour saisir la CNDP

Avis de publication L. 121,8,2: publication dans

- un journal national Un journal local + délibération de collectivité le cas échéant
- le site de la CNDP
- Ouvre droit à un droit d'initiative pendant 2 mois

Exemple : T9 Lyon : <https://www.debatpublic.fr/une-nouvelle-ligne-de-tramway-t9-dans-lagglomeration-lyonnaise-1047>

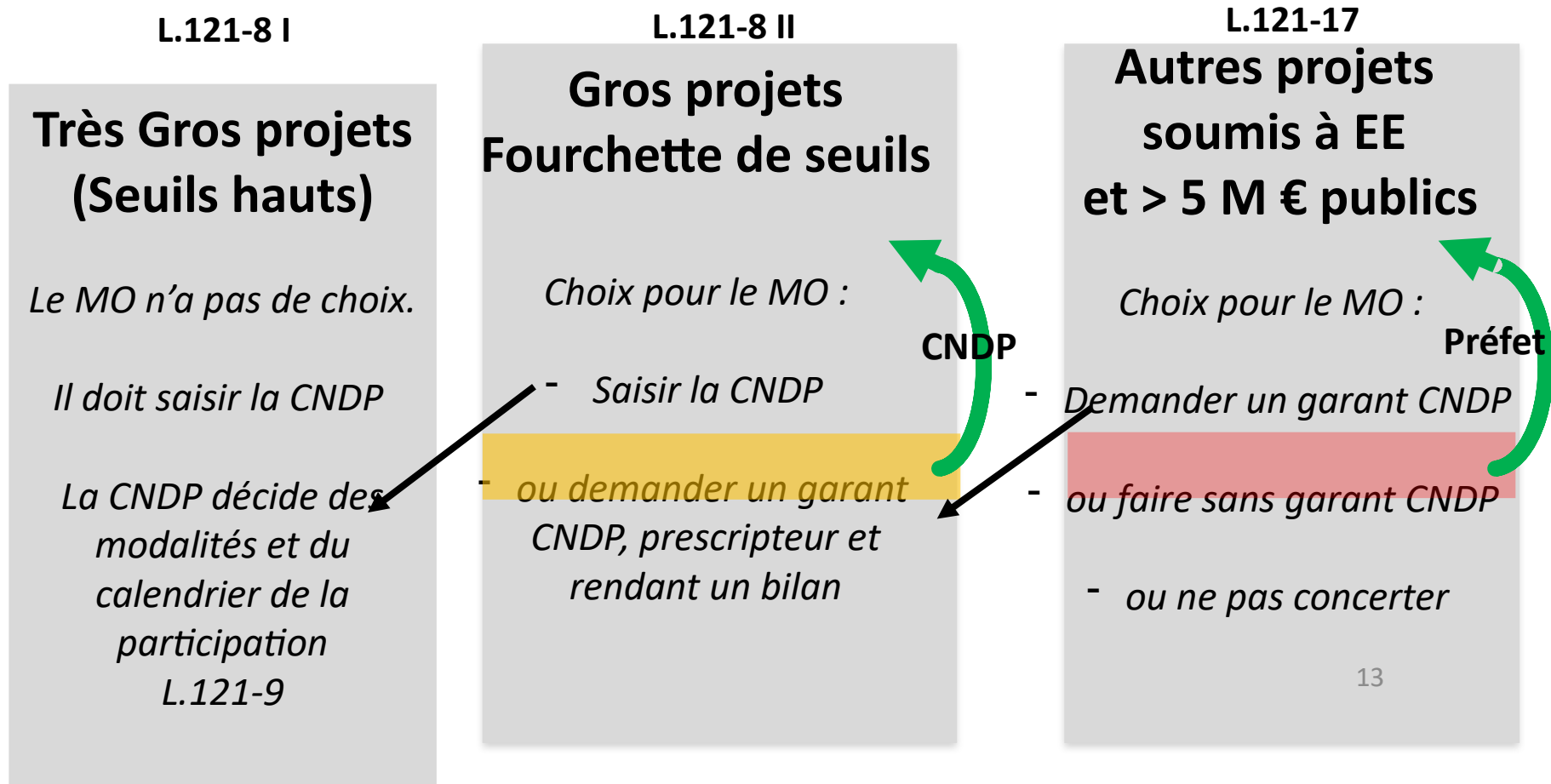
Dans le champ L.121-8 II → Privilégier une saisine de la CNDP : meilleure garantie de la concertation, pas de droit d'initiative

La CNDP peut être saisie par les tiers suivants pour exercer leur droit d'initiative :

- 1° Dix mille ressortissants majeurs de l'Union européenne résidant en France ;
- 2° Dix parlementaires ;
- 3° Un conseil régional, un conseil départemental, un conseil municipal ou un établissement public de coopération intercommunale ayant une compétence en matière d'aménagement de l'espace, territorialement intéressés ;
- 4° **Une association agréée au niveau national en application de l'article L. 141-1.**

Cette saisine, accompagnée des motivations de la demande, intervient dans un délai de deux mois à compter du moment où ces projets sont rendus publics par le maître d'ouvrage.

Article L121-8 - Code de l'environnement - Légifrance (legifrance.gouv.fr)



Lorsque le MO a le choix de la sollicitation de la CNDP :
Un droit d'initiative permet aux tiers d'imposer la participation la mieux garantie

Exemple : Nouveau siège social ministères sociaux à Malakoff (92) : <https://www.debatpublic.fr/construction-dun-nouveau-siege-des-ministeres-sociaux-malakoff-1417>

Projets plans, programmes : Concertations volontaires 121-17

La concertation volontaire concerne le champ de l'évaluation environnementale

- Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR), SAGE
- Plan de prévention des déchets, PCAET, SRIF, SRRADET
- Projet de méthanisation...

Possibilité de solliciter un garant

- S'il n'y a pas de garants, le droit d'initiative peut s'exercer

Publicité

- Déclaration d'intention si pas de demande de garant/ avis de concertation
- Journal local

Droits d'initiative sur tout plan ou projet soumis à évaluation environnementale de plus de 5 M € de financement public :

- Des tiers peuvent demander une concertation avec garant CNDP

Qui peut activer les droits d'initiative ?

Selon les cas :

- Des pétitions de citoyens (10.000 ou 20% de la population concernée)
- Les CL (région, CD, commune, EPCI)
- Les associations de protection de l'environnement (une seule) ou autres associations (alors 2)
- 10 parlementaires

Exemple: Ministère Sociaux à Malakoff, l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris, sur demande de la Ville de Malakoff

L'autorité qui autorise peut imposer un garant CNDP sur tout plan ou projet soumis à évaluation environnementale

Projets
soumis à EE < 5 M € de
financement public

Choix pour le MO :

-Demander un garant CNDP

-ou faire sans garant CNDP

-ou ne pas concerter

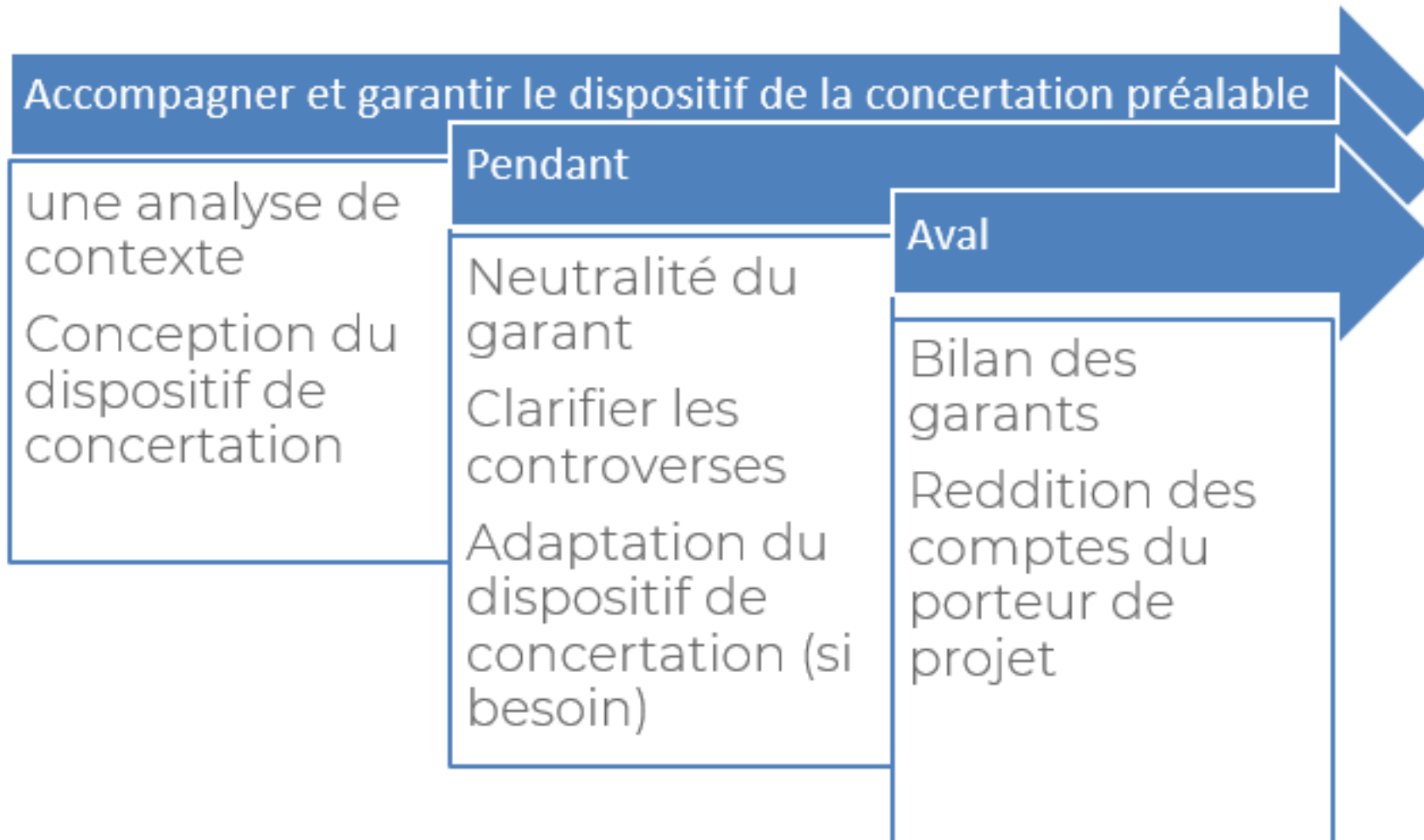
Exemples :

Rond-point, parking,
bretelles d'accès,
bassins de rétention...

SAGE, PCAET, S3REnR,...

Préfet

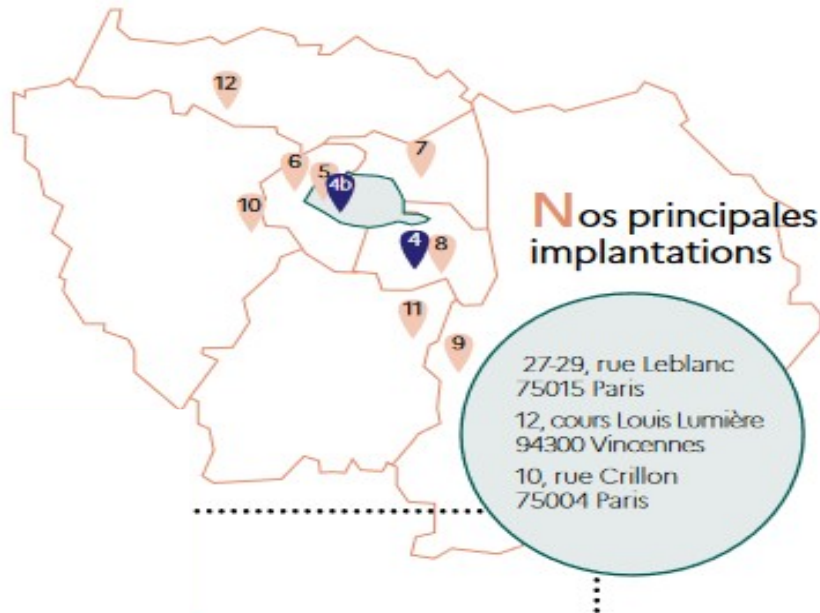
*Dans ces cas, lorsque le MO a le choix de la sollicitation de la CNDP :
L'autorité qui délivre l'autorisation peut imposer la participation avec garant
(L.121-17 2 °)*



La DRIEAT Île-de-France

Des missions au service des territoires et des usagers

Ministère de la Transition écologique et
de la Cohésion des territoires



Améliorer les mobilités durables



Protéger et préserver les ressources, les espaces et les espèces



Prévenir les risques, les nuisances et les pollutions



Assurer la sécurité des transports



Entretien, exploiter et moderniser le réseau routier national



Accompagner les territoires vers une transition écologique et un développement durable

Service Connaissance et Développement durable
Département développement Durable

PARTICIP'ACTION

EN ÎLE-DE-FRANCE



Une démarche partenariale

mutualisation des réseaux et compétences

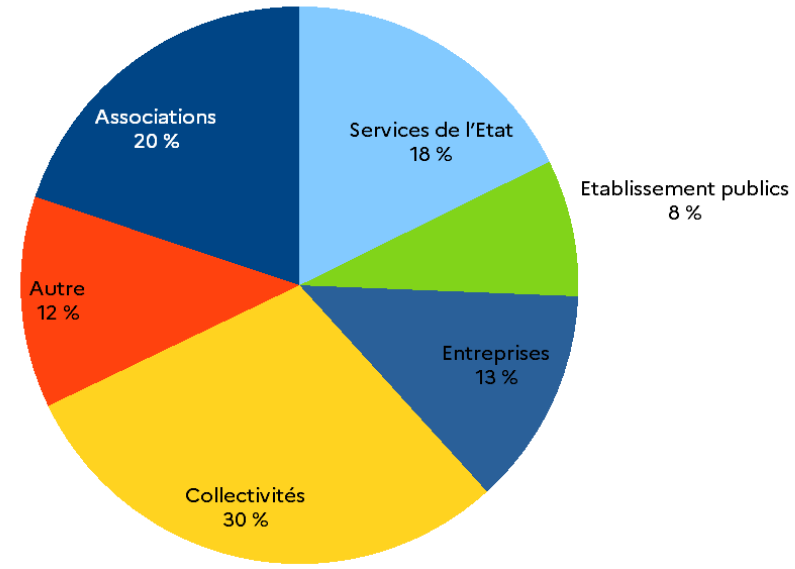
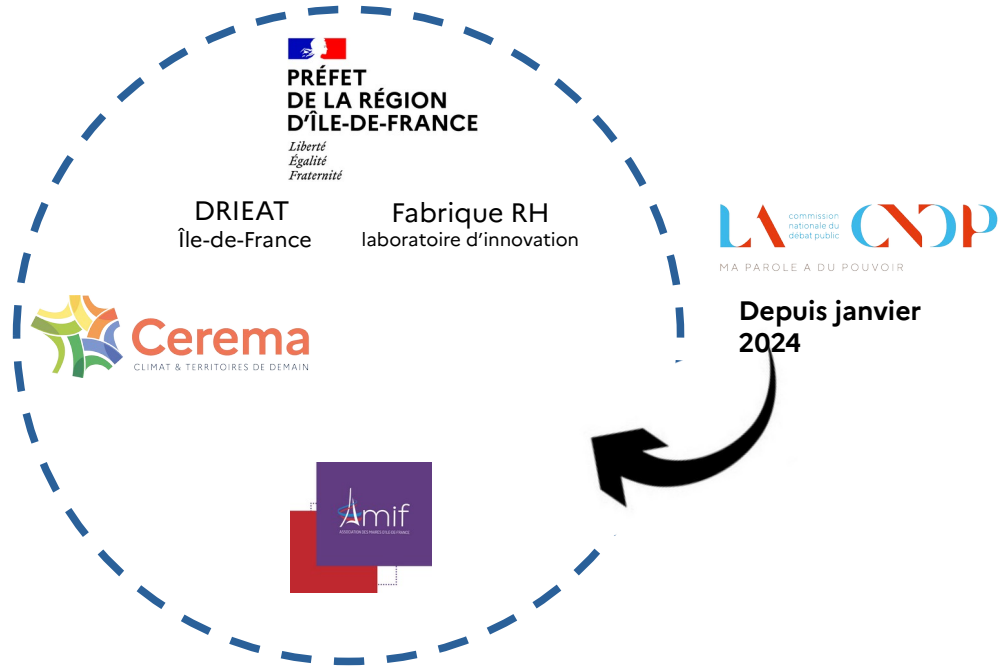


Appel à projets | 24 juin 2021

Développer la participation citoyenne dans les territoires pour renforcer l'efficacité des politiques publiques

Ariège, Guyane, Hauts-de-France, Île-de-France, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur : on...

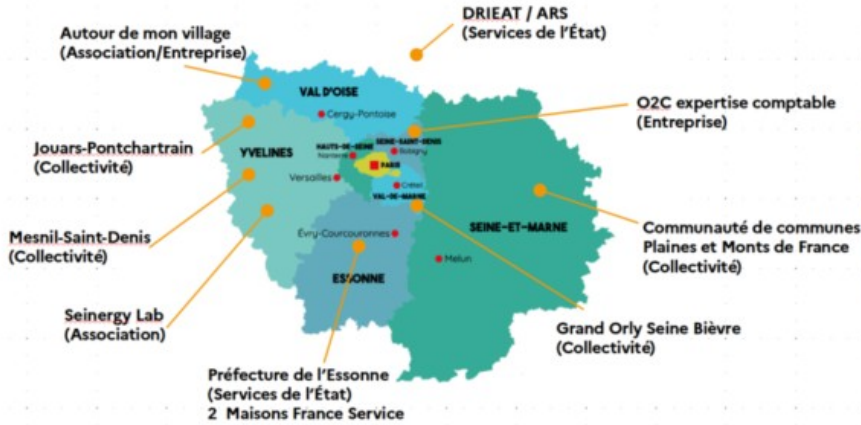
Participation citoyenne



310 membres

1

ACCOMPAGNER 10 PROJETS ET ÉVALUER LES EFFETS D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE



Outil d'évaluation du Cerema la Boussole de la Participation

2

CRÉER UN RÉSEAU D'ACTEURS POUR FAVORISER LES ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES ET DÉPLOYER LA CULTURE DE LA PARTICIPATION

Plateforme numérique



Visites de terrain

3

SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DES TERRITOIRES



Webinaires, formations, conférences



Publications

Des événements réguliers ateliers, webinaire, groupes de travail...

Atelier Dispositifs
participatifs



Session 1
Co-développement

Session 2
Co-devpt

Session 3
Co-devpt

Session 4
Co-devpt

Fév

Mai

Juin

Juill

Sept

Nov

Janv

Fév

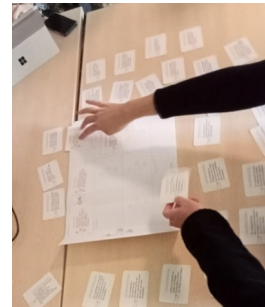
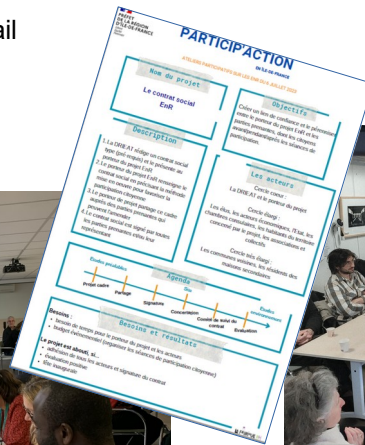
Webinaire
Participation &
agriculture urbaine

Groupe de travail
EnR

Atelier
Mobilisation des publics

Webinaire Participation et
Aménagement urbain

Atelier
« Lancer une
concertation »



designed by freepik

"MOBILISATION DES PUBLICS QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES, ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET NOTIONS RÉGLEMENTAIRES »

La participation citoyenne un enjeu clé de la transition écologique



1810 - 1833

1960-70'

1983
12 juil

1992
10 juin

1995

1998
25 juin

1999
27 Fév

2002
27 Fév

2004
27 Fév

2016
3 août

2030
Agenda ONU

Loi Barnier

Loi Voynet

Loi Vaillant

Ordonnances 2016



Loi Bouchardeau

Définit ce qu'est une enquête publique

1. Informe le public
2. Recueille ses appréciations
3. Aide à la décision
4. Prise en compte de l'Impact sur l'environnement
5. Projets soumis à l'évaluation environnementale

La déclaration de Rio :

Le principe 10 dispose que « La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient »

Charte de l'environnement/ Article 7 :

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »

La convention d'Aarhus :

Elle confère le droit au public (les personnes physiques et les associations qui les représentent) d'accéder à l'information et de participer au processus décisionnel en matière d'environnement, ainsi que d'exiger réparation si ces droits ne sont pas respectés. « c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence »

Enquête préalable aux DUP « Commodo et incommodo » pour garantir le respect du droit de propriété lors des procédures d'expropriation



Etats-Unis : Premières recherches de sciences sociales/ Sherry Arnstein (1969)

France : Luttés urbaines
Groupes d'action municipale

La démocratie participative en France

Les circulaires Bianco et Billardon

1992 / 1993

Organisation de concertations en amont de la décision sur certains grands projets nationaux

La loi Barnier

2 février 1995

Création de la CNDP : institution chargée de l'organisation du débat public

Signature de la convention d'Aarhus

1998

La France s'engage sur la participation du public au processus décisionnel dans le champ environnemental

La CNDP devient une Autorité Administrative Indépendante

2002

L'ordonnance du 3 août 2016 élargit les possibilités de recours à la participation du public :

- Saisine obligatoire de la CNDP pour les plans et programmes nationaux
- Droit de saisine de la CNDP par un tiers
- Dispositif de conciliation
- Constitution d'une liste nationale de garants par la CNDP

Nomination des délégué.es régionaux

La CNDP en application du code de l'environnement a nommé des Délégué.es régionaux (art L.121-4 et R.121-15), dont les principales missions sont :

- la promotion de la participation du public ;
- la diffusion des bonnes pratiques de la participation du public ;
- l'animation du réseau régional des garants de la concertation

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Enjeu n°5 : Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD



Charte de la participation du public

Pour améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie

Article 1 – La participation du public nécessite un cadre clair et partagé

Article 2 - La participation du public nécessite un état d'esprit constructif

Article 3 - La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous

Article 4 - La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen

La Charte est [ICI](#)

Le principe de participation du public au titre du code de l'environnement est consacré par l'**article 7 de la charte constitutionnelle de l'environnement**.

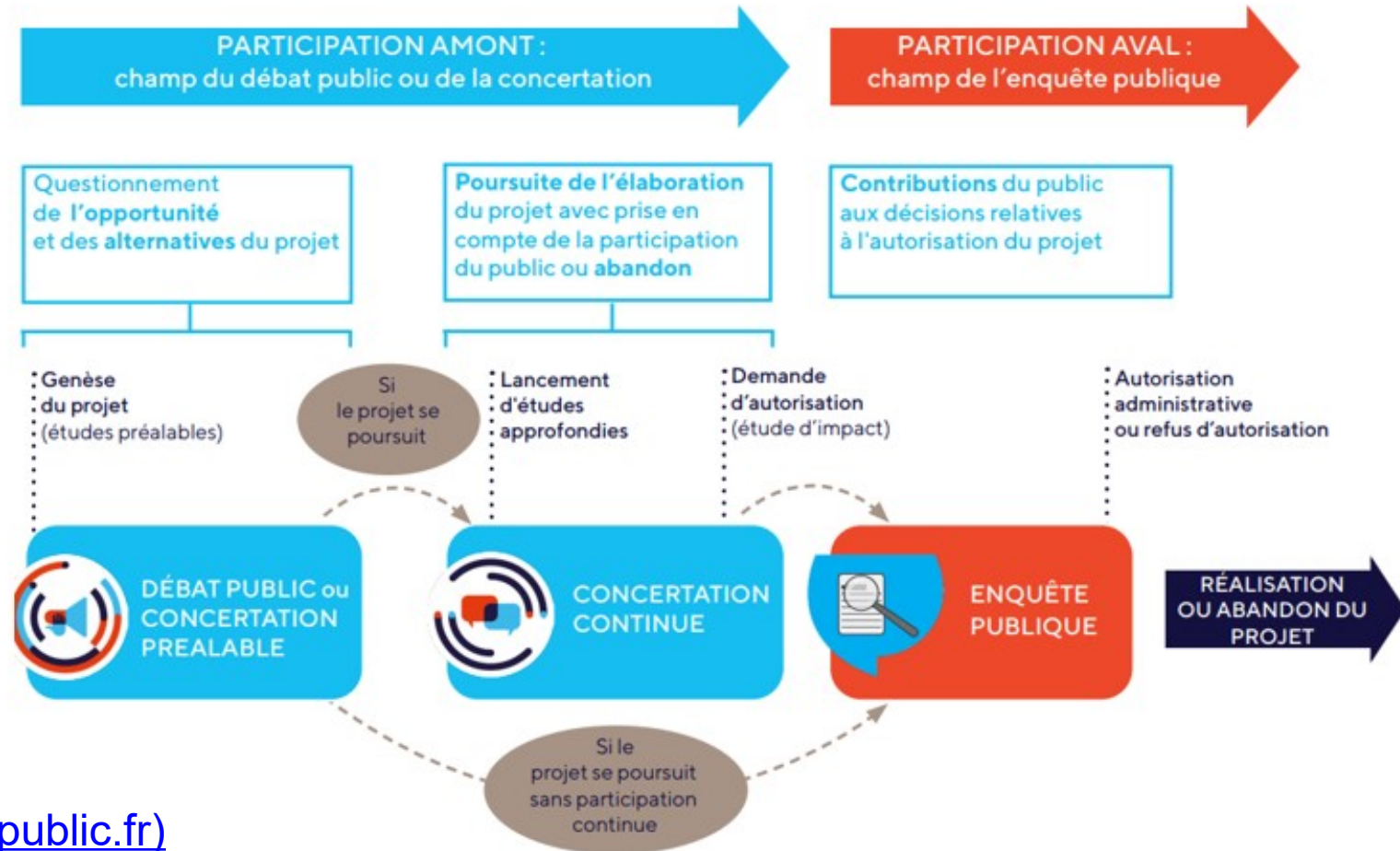
« **Article 7.** *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* »

En parallèle le code de l'urbanisme intègre des procédures de concertation obligatoire depuis 1985.

1. Il existe des procédures de concertation obligatoires et facultatives dans le [Code de l'environnement](#) ([L 121-15](#)) et le Code de l'urbanisme ([L103-2](#) et [L300-2](#)). Ces procédures s'articulent entres-elles.
2. Selon l'envergure des projets et leur impact sur l'environnement ou leurs effets substantiels sur le cadre de vie, les modalités de concertation en amont et en aval sont spécifiques.
3. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable devra déterminer à quelle modalité se réfère son projet , plan ou programme.
4. Lors des concertations préalables dites « amont », toutes les options sont encore ouvertes, y compris la remise en cause de l'opportunité du projet.

Un continuum de la participation de l'amont à l'aval

CONTINUITÉ DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC LORS DE L'ÉLABORATION D'UN PROJET



[CNDP-CNCE-A4-VF.pdf \(debatpublic.fr\)](#)

La CNDP et la CNCE ont publié un guide sur la continuité de la participation

Les étapes clés d'une démarche participative

agir en amont du projet et analyser le contexte



⇒ S'appuyer sur la charte de la participation

⇒ Définir le cadre de la démarche :

- ✓ questions soumises au débat,
- ✓ invariants,
- ✓ degré de participation,
- ✓ publics à mobiliser,
- ✓ enjeux locaux spécifiques
- ✓ mandat participatif

⇒ Préparer la stratégie :

- ✓ budget
- ✓ supports et messages de communication
- ✓ moyens d'expression
- ✓ types de réunions/ateliers
- ✓ présentiel ou en ligne

⇒ Communiquer et mobiliser le public

- ✓ site internet, réseaux, sociaux
- ✓ presse, radio, affichage...

⇒ Informer le public pour développer ses compétences sur le sujet :

- ✓ site internet, plaquettes d'info
- ✓ réunions, visites ...

⇒ Permettre au public de s'exprimer :

- ✓ enquêtes en ligne et papier
- ✓ contacts dédiés au projet
- ✓ réunions avec temps d'échange
- ✓ ateliers en petits groupes
- ✓ utilisation des civic tech

⇒ Enregistrer les contributions pour en faire la synthèse

⇒ Analyser les contributions du public

⇒ Prendre en compte les contributions dans le respect :

- ✓ du mandat participatif
- ✓ du degré de participation défini préalablement

⇒ Rendre compte au public:

- ✓ de la prise en compte ou non des contributions
- ✓ des raisons ayant motivé ces choix
- ✓ des impacts de ces contributions sur le projet final

⇒ Évaluer sa démarche

⇒ Mettre en œuvre les décisions

⇒ Informer le public des avancées du projet

⇒ Envisager de nouvelles phases participatives

Figure extraite du Mémento de la participation citoyenne pour les collectivités territoriales, du Service Connaissance et développement durable de la DREAL Grand Est

Les étapes clés d'une démarche participative

agir en amont du projet et analyser le contexte

La concertation permet **d'associer les publics, d'élargir le cadre des sujets portés au débat, d'objectiver les problématiques et de rendre les échanges** plus respectueux dans le respect du droit des uns et des autres à intervenir, notamment par **l'exigence d'argumentation portée par la CNDP.**

S'approprier le sujet pour en débattre

Un dossier de concertation

Permettre une participation effective à la définition du projet

Site internet dédié

Un dispositif en présentiel complémentaire

Le rapport des bilans

La reddition des comptes

"LA MOBILISATION DES PUBLICS, DE QUOI PARLE-T-ON ? »

QUIZ



« Quel pourcentage de citoyens est favorable aux dispositifs de participation citoyenne ? »

32 %

54 %

90 %

Source : [Baromètre 2022 de la Communication Locale](#)

« Quel pourcentage de citoyens est favorable aux dispositifs de participation citoyenne ? »

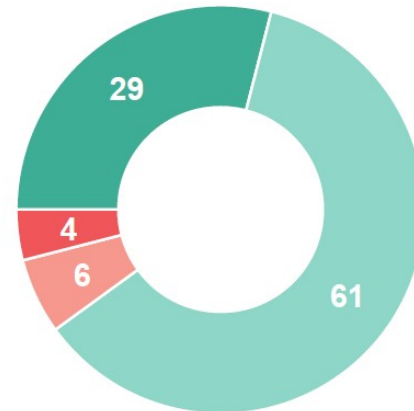
32 %

54 %

90 %

Une bonne chose : **90%**

Une mauvaise chose : **10%**



- Très bonne chose
- Plutôt bonne chose
- Plutôt mauvaise chose
- Très mauvaise chose

Source : [Baromètre 2022 de la Communication Locale](#)

« Au cours des 12 derniers mois, combien de personnes ont entendu parler de dispositifs de participation ? »

25 %

55 %

82 %

Source : [Baromètre 2022 de la Communication Locale](#)

« Au cours des 12 derniers mois, combien de personnes ont entendu parler de dispositifs de participation ? »

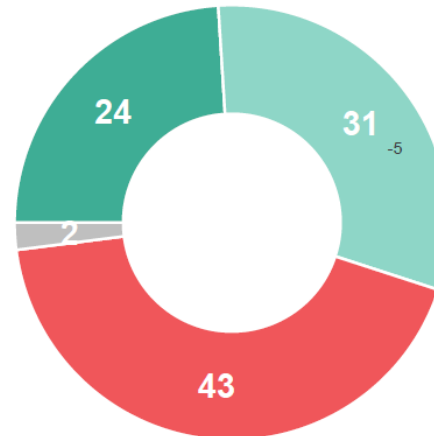
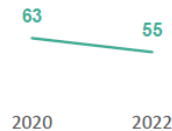
25 %

55 %

82 %

Ont entendu parler des dispositifs de participation citoyenne : **55%**

Cadres et professions libérales : 66%
Diplôme supérieur à Bac+2 : 72%



- Oui et vous savez précisément ce dont il s'agit
- Oui, mais vous ne savez pas précisément ce dont il s'agit
- Non, vous n'en avez pas entendu parler
- Ne se prononce pas

Source : [Baromètre 2022 de la Communication Locale](#)

« Dans le cadre de participation citoyenne , préférez-VOUS...,(en 1^{er}, 2^e et 3^e) »

Participer à une
réunion publique

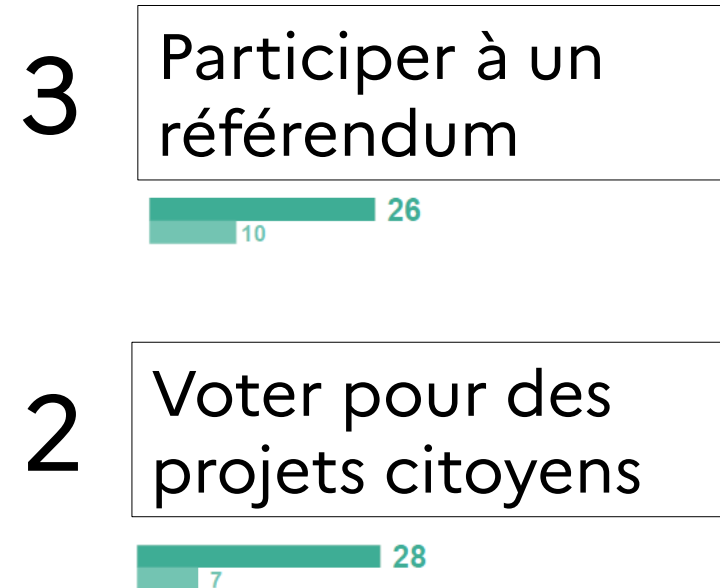
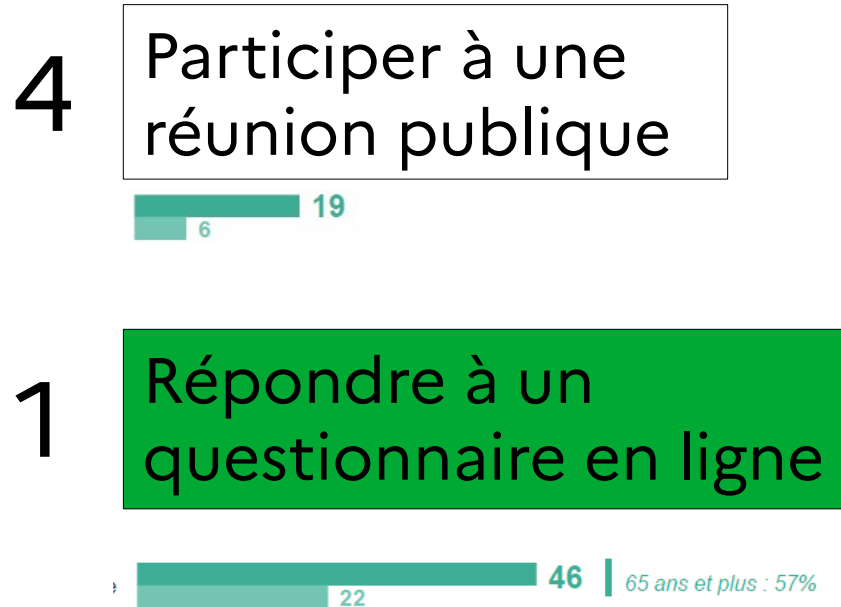
Participer à un
référendum

Répondre à un
questionnaire en ligne

Voter pour des
projets citoyens

Source : [Baromètre 2022 de la Communication Locale](#)

« Dans le cadre de participation citoyenne préférez-vous... ? (en 1^{er}, 2^e et 3^e) »



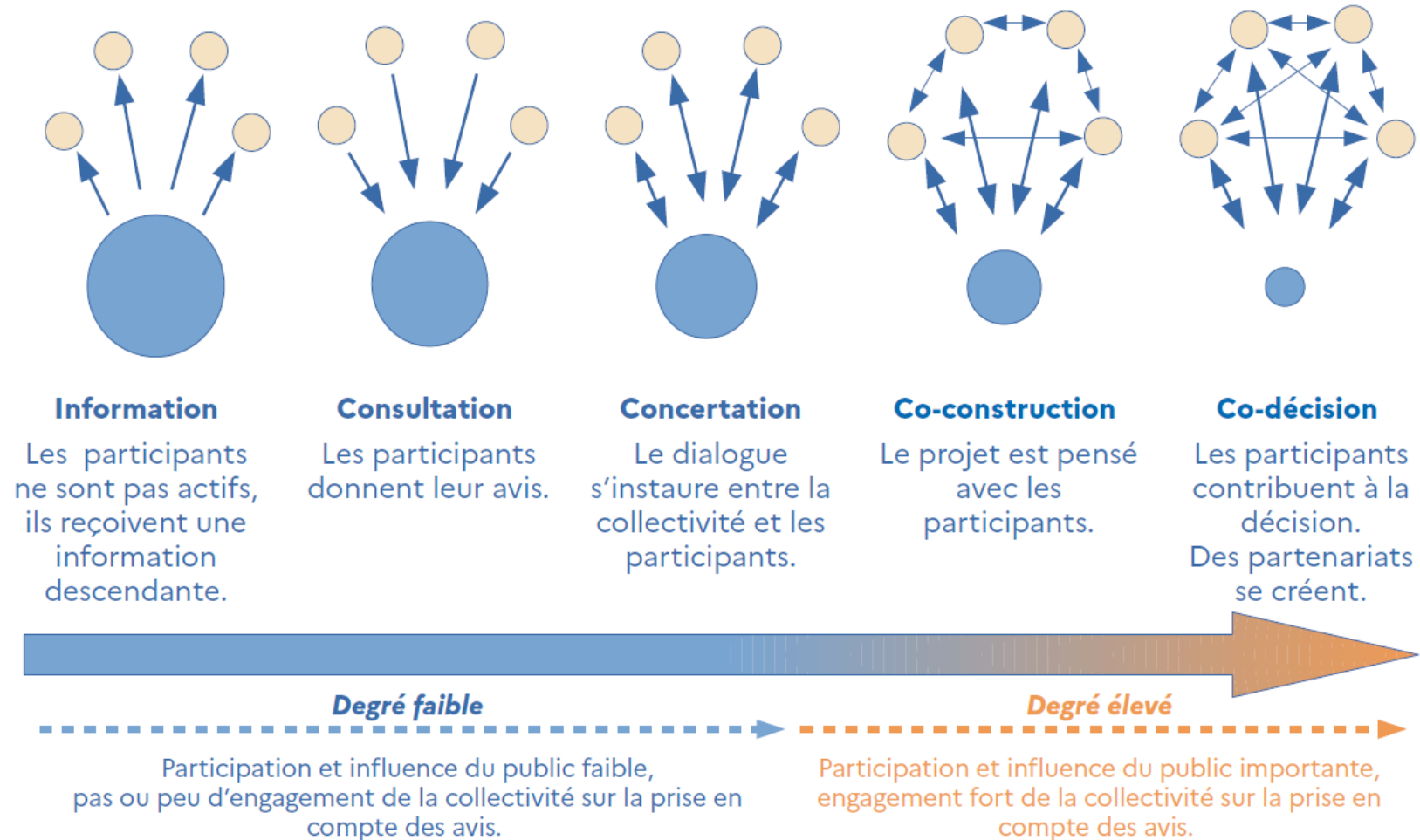
■ Au total
■ En premier

Source : [Baromètre 2022 de la Communication Locale](#)

Niveaux de participation différents

objectif: instaurer le dialogue en diversifiant les procédés

Figure extraite du Mémento de la participation citoyenne pour les collectivités territoriales, du Service Connaissance et développement durable de la DREAL Grand Est, d'après l'échelle d'Arnstein (sociologue américaine, auteure de l'article «A Ladder of Citizen Participation» publié en 1969 et cité comme référence encore aujourd'hui).



LE PROJET

Mobilisation du public

Questions à se poser en amont?

Quels sont les objectifs du projet ?

Opportunité, Intentions, périmètres, temporalité

Quels sont les attendus de la participation du public ?

Information, consultation, concertation, co-construction, co-décision
Répondre aux besoins : améliorer et enrichir le projet en faisant appel à l'expertise d'usage.

Quel est le cadre dans lequel s'inscrit la participation du public?

invariants, marges de manœuvre
Calendrier et étapes jusqu'à la reddition des comptes

LES PUBLICS

Qui sont les parties prenantes du projet ?

Diversité des profils essentiel pour nourrir un dialogue

équilibré :

société civile/ acteurs économiques / acteurs institutionnels / experts / association protection environnement/ acteurs sociaux

Âge, genre, CSP, géographie

LES MOYENS

Quels moyens mettre en œuvre pour toucher un public diversifié ?

Comment intéresser les publics au projet ?

Comment toucher les publics éloignés ou fragiles ?

Comment favoriser la confiance ?

Moyens différents selon les étapes du projet et le degré de participation attendu.

Pas de participation si l'information en amont n'est pas suffisamment claire et largement diffusée sur le projet et le cadre
'marges de manœuvre)

1- Donner un cadre précis défini en amont entre les porteurs de projets et les participants.

2- Donner accès à une information complète, transparente, sincère et compréhensible par tous du projet.

3- Accepter de faire évoluer le projet en vue de l'améliorer avec les contributions des participants

4- L'animation de la concertation doit être neutre

5- Définir clairement le périmètre des concertations.

6- Mobiliser des acteurs diversifiés sans se limiter au 1er cercle des « habitués » et mettre en œuvre des actions spécifiques pour « aller vers » tous les publics.

7- Étudier sincèrement les propositions des participants, s'appuyer sur l'expertise d'usage et les expérimentations pour les intégrer aux réflexions.

8- Rendre compte aux participants des décisions prises en distinguant les contributions retenues, mises à l'étude, testées ou écartées en expliquant ces choix.

« OUTILS et EXEMPLES CONCRETS D'ACTION DE MOBILISATION »

Chaque dispositif participatif doit être conçu sur mesure, en fonction des enseignements de l'étude de contexte et des objectifs de la participation, des publics à mobiliser, des thématiques à aborder, des potentiels sujets conflictuels

En amont de la concertation, une analyse de contexte est réalisée par un garant de la CNDP pour identifier les divers sujets en lien avec la problématique et le projet. Elle permet d'apprécier le degré de connaissance des différents acteurs concernés au projet et les enjeux à porter à la concertation. Ces éléments permettent de concevoir le dispositif le plus adapté, y compris les éléments d'information à mettre au dossier de concertation.

La productivité : produire collectivement ...

L'approfondissement des controverses: pluralisme d'expertise, itérations (faire des points d'apports des réunions précédentes

L'horizontalité: proscrire l'effet tribune

La facilité d'accès

Priorité aux temps d'échange

Recueillir la participation: tous les sujets sont les bienvenus en lien avec le sujet.

Faire le tour des arguments, ce n'est pas un sondage, on ne compte pas.

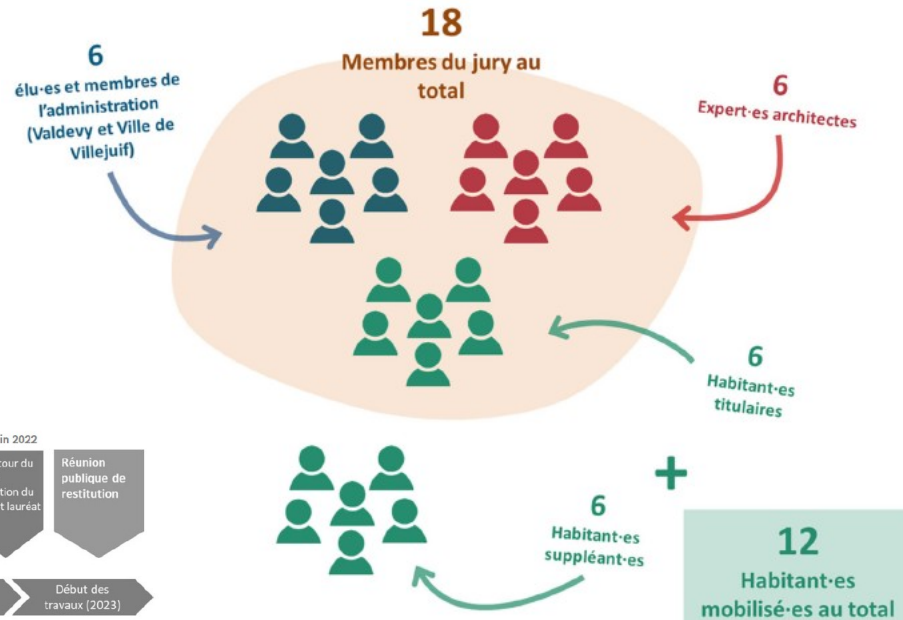
Garder trace

- Adapter aux objectifs de mobilisation, aux publics cibles, aux territoires concernés
- Diversifier : augmenter le nombre d'outils et de techniques pour mobiliser
- Créer du « concernement »: convention citoyenne pour définir le dispositif de concertation. Qui de mieux placé que le public et les acteurs du territoire pour identifier les conditions auxquelles ils sont prêts à contribuer au débat public ou à la concertation ?
- Aller vers: « association de vulgarisation scientifique »
- Être inclusif : « débat dans des centres sociaux »

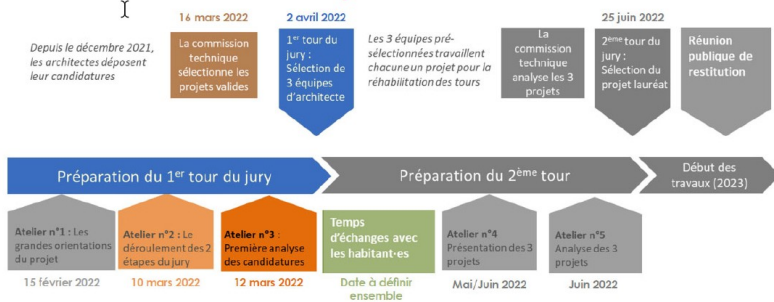
La concertation pourquoi ?

Les objectifs

- Associer les habitants à chaque phase du programme
- Permettre à chacun de comprendre et se familiariser avec le projet
- Permettre à chacun de s'impliquer avant et pendant le chantier
- Préparer les attentes et besoins en période de travaux
- Favoriser le bien vivre dans le quartier
- Faire participer les habitants au projet
- ...



Une démarche concertée et ses temporalités :



INFORMATION

- presse
- relais : amicale des locataires / associations

FORMATION

- intervention experts, renforcer la confiance et le sentiment de légitimité

IMPLICATION JURY

Co-construction

- Partenaires médias: vidéo brut, une brève histoire du nucléaire (Penly)
- Partenaire influenceurs : Hugo décrypte, débat éolien Normandie
- Partenariats avec des personnalités : Karine Lemarchant, animatrice de m'émission « L'amour est dans le pré », débat ImPACtons
- Les clowns; débat eau potable IDF

- La maison du débat, local du débat
- Les ambassadeur.rices du débat public (Néo)
- L'organisation d'un festival (débat éolien au large de la Nouvelle-Aquitaine)

Pour en savoir plus: [Méthodes et outils | CNDP \(debatpublic.fr\)](https://debatpublic.fr/methodes-et-outils)

Note d'éclairage sur les assemblées citoyennes

[CNDP-Eclairage-conventions-citoyennes-A4-VF.pdf \(debatpublic.fr\)](https://debatpublic.fr/CNDP-Eclairage-conventions-citoyennes-A4-VF.pdf)



Format « cabaret », les participant.e.s sont réparti.e.s par tables (débat ImPACtons!)



Format « parlement anglais », les participant.e.s sont face à face, l'animateur au milieu et la tribune des responsables de projet (en bleu) fait face à la tribune de l'équipe du débat (en rouge) pour bien marquer la distinction entre les deux (débat Horizéo)



Camion mobile – Débat EOS



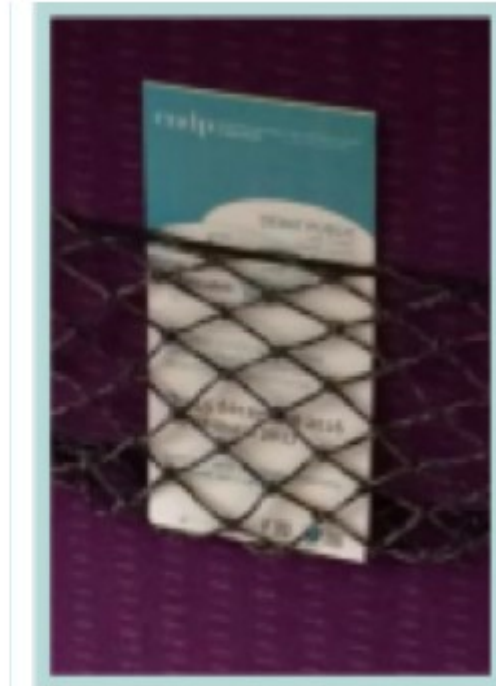
Carte au sol – débat éolien Dunkerque



Format des rencontres



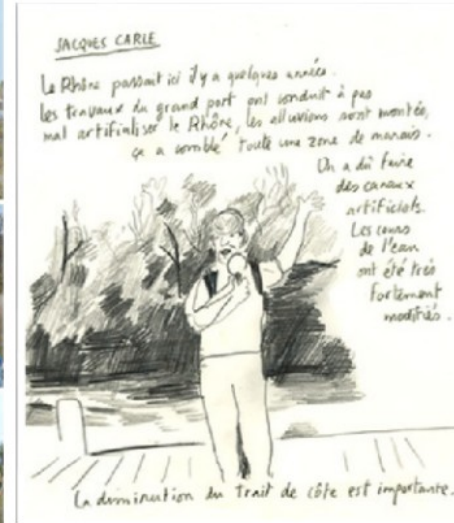
Cyclomaton – Débat Public Eoliennes en mer Dunkerque



Débat dans le train – débat Voie ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA)



Visite de parc photovoltaïque voisin du futur projet Horizéo, organisé par le porteur de projet - débat Horizéo



Marche exploratoire organisée et animée par l'association « Le bureau des guides » - débat EOS

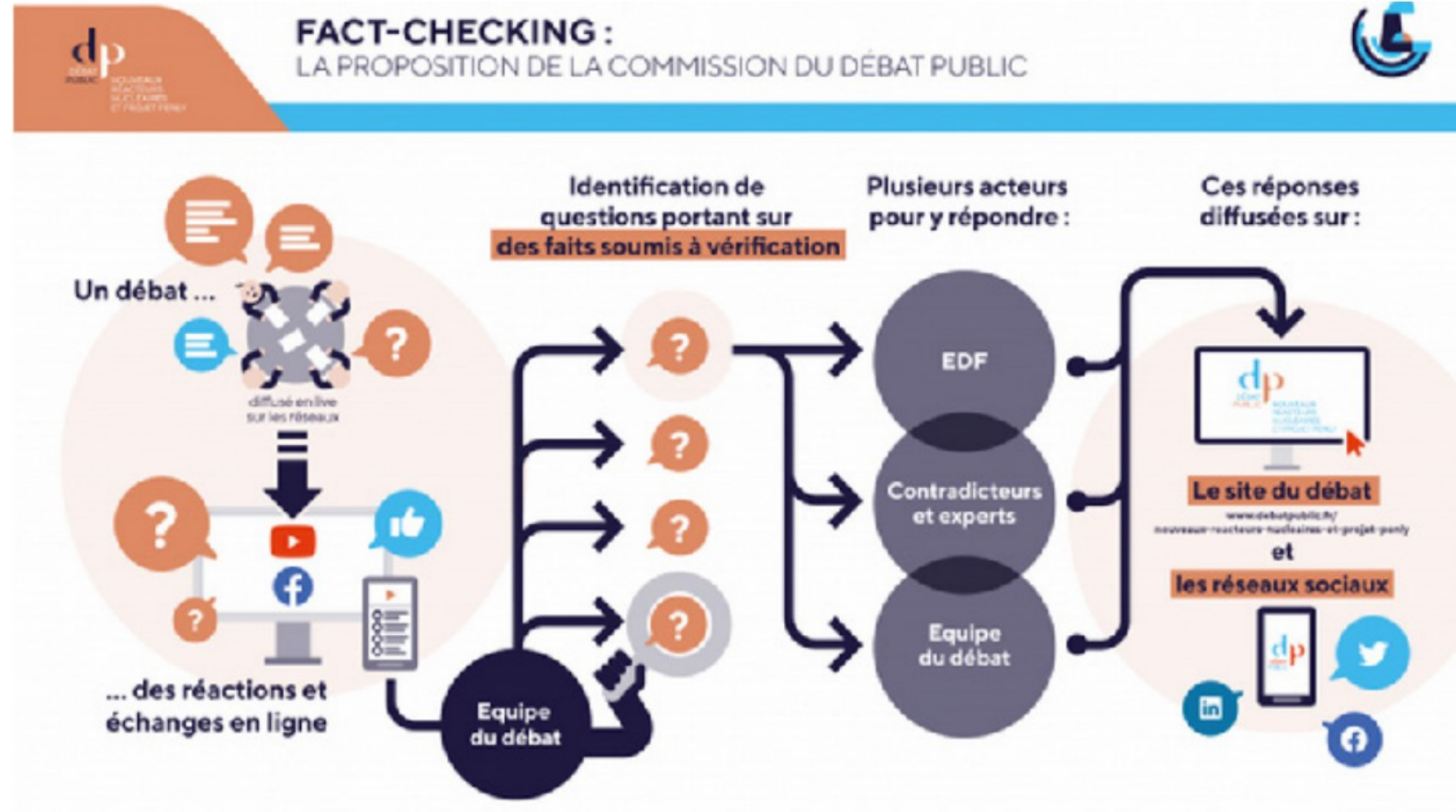
Roman photo produit par le Bureau des guides à l'issue de la démarche - débat EOS

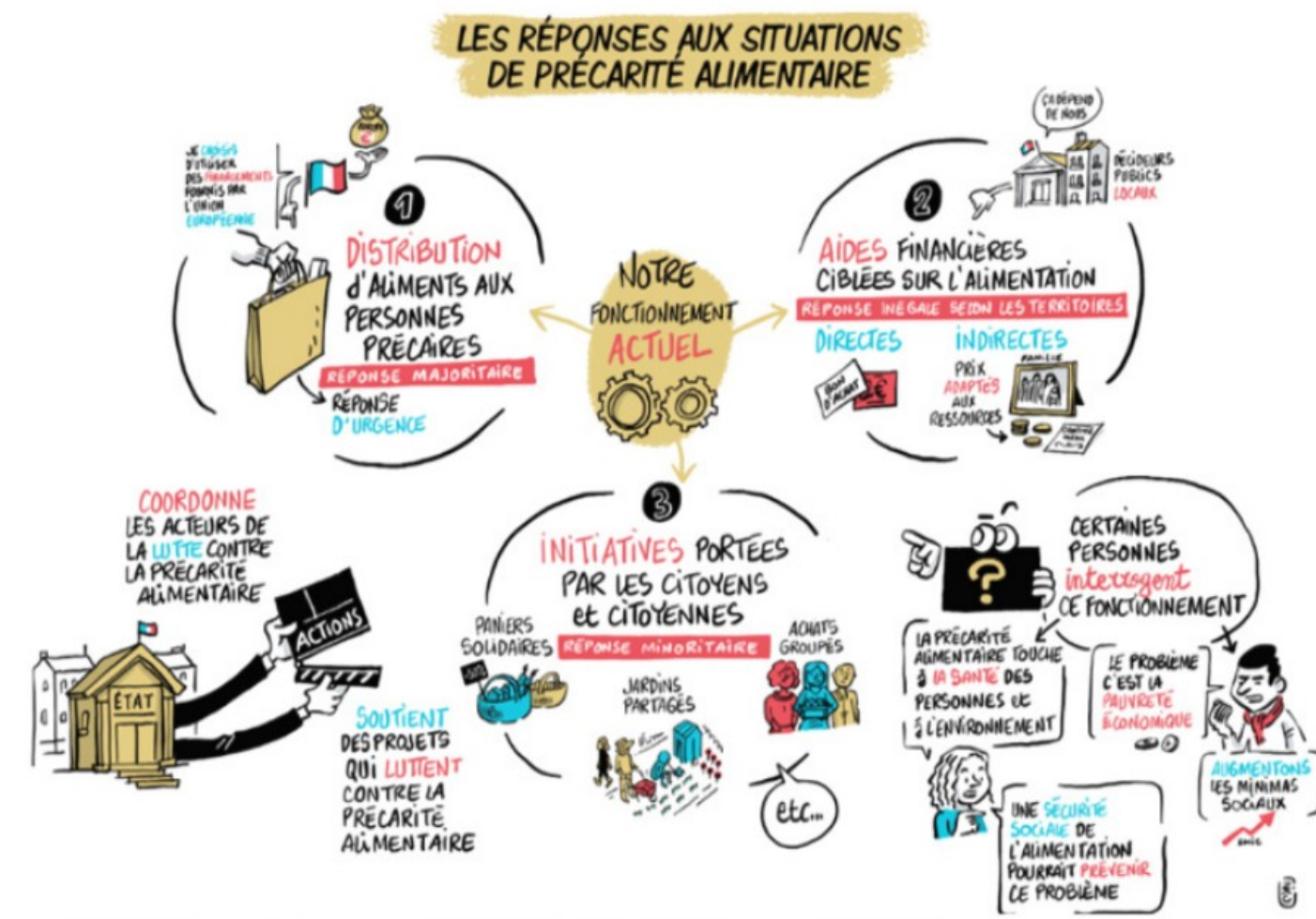
[Visite-débat au parc éolien de Saint-Brieuc | CNDP \(debat public.fr\)](https://www.cndp.fr/debat-public/visite-debat-au-parc-eolien-de-saint-brieuc)

Atelier de la relève lors du débat sur l'eau potable en Île-de-France



[Atelier de la relève #2 | CNDP \(debatpublic.fr\)](https://debatpublic.fr)







Exemple de cabine à habiller aux couleurs du débat

Objectif : proposer une alternative divertissante, individuelle mais aussi plus inclusive pour les personnes qui sont mal à l'aise avec l'écrit ou qui n'osent pas prendre la parole devant beaucoup de monde pour contribuer au débat.



Atelier étudiant à l'Université de La Rochelle – débat éolien Nouvelle-Aquitaine

Jeu de plateau

Objectif :

permettre au public de s'appropriier le projet, ses caractéristiques et ses enjeux d'une manière à la fois ludique et concrète puisque le jeu permet souvent de faire un exercice de projection ou de scénarisation quant à la réalisation d'un projet ou la mise en œuvre d'orientations.

[CPDP Nouvelle-Aquitaine : Atelier étudiant à la Rochelle | Énergies de la Mer \(energiesdelamer.eu\)](https://energiesdelamer.eu)

[Vos points de vue - Débat public éoliennes en mer Normandie \(debatpublic.fr\)](https://debatpublic.fr)

Vidéos



Débat Nouveaux réacteurs nucléaires
et projet Penly



FNE Ile-de-France rassemble près de 400 associations locales, réparties dans 8 fédérations départementales, ainsi que des collectifs territoriaux ou thématiques et des adhérents directs. FNE Ile-de-France a pour objet de veiller à la sauvegarde de l'environnement et de la qualité de la vie en Île-de-France, notamment par l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la protection du patrimoine, des sites naturels et bâtis, de la faune et de la flore ainsi que la lutte contre les pollutions et les nuisances.

Contact : FNE Ile-de-France
Adresse : 2 rue du Dessous-des-Berges 750 13 Paris
T +33 1 45 82 42 34
Site internet : <http://fne-idf.fr>

Le point de vue de FNE Ile-de-France

EN BREF.

Le projet proposé par le SEDIF nous semble nuisible pour l'environnement. D'abord parce qu'il s'agit d'un traitement curatif. Il est préférable d'investir dans la préservation de la ressource. Bien sûr il est déjà tard pour agir efficacement, certains polluants sont dits « éternels » et l'ANSES a établi que des dérivés de pesticides sont présents dans l'eau potable. Il est urgent que les scientifiques nous renseignent sur la dangerosité de ces molécules. Dans cette attente notre eau est réputée potable, personne ne le conteste. Un des avantages du traitement préventif est qu'il bénéficie aussi à la production alimentaire

Le projet du SEDIF est également nuisible car il prévoit de rejeter les « concentrats » dans le milieu naturel, sans aucun traitement. Lors des débats auto-portés que nous avons organisés, Eau de Paris s'est plaint de cette absence de solidarité entre opérateurs. Les prises d'eau de Eau de Paris sont en aval des rejets du SEDIF. Dans le contexte du réchauffement climatique, le débit des fleuves et des rivières baisse et la concentration de polluant augmente déjà mécaniquement.

Enfin, alors que la sobriété s'impose dans tous les domaines, le projet du SEDIF conduit à multiplier par près de deux la consommation d'électricité (1). Les affirmations du SEDIF (2) sur les économies possibles à l'échelle des ménages ne nous ont pas semblé sérieuses.

Source, dossier de présentation du projet : (1) Fiche 7, page 72 (2) pages 106 à 108.
https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-04/SEDIF_DMD_0.pdf



Tiré du débat éolien en Normandie

1. Le point de vue du/de la porteur.se de projet est présenté et des ressources complémentaires (vidéos ou documents à télécharger) sont proposées



En savoir plus

Vidéo : « Pourquoi développer l'éolien en mer en France ? »



Fiche thématique « Pourquoi développer l'éolien en mer en France ? »

Synthèse de la PFC

OK

2. Plusieurs autres points de vues contrastés, et issus d'une première phase de débat, sont présentés



3. L'internaute est invité.e à indiquer duquel des points de vues présentés il/elle se sent le plus proche, ou alors à développer son propre point de vue. Il est aussi possible de sélectionner une case « je n'ai pas d'avis »

Selon vous, Faut-il développer l'éolien en mer ?

J'exprime mon propre point de vue

Je suis d'accord avec Jean: "L'éolien en mer est une nécessité ?"

Je suis d'accord avec Esther: "Sans preuve de prudence, expérimentons et évoluons ?"

Je suis d'accord avec Bernard: "La priorité n'est pas l'éolien, il faut préserver les activités existantes et l'environnement ?"

Je n'ai pas d'avis sur ce sujet

J'exprime mon propre point de vue

Votre point de vue

Appuyez sur continue

[Vos points de vue - Débat public éoliennes en mer Normandie \(debatpublic.fr\)](https://debatpublic.fr)

Energie 2049 est un jeu/débat citoyen porté par le débat public éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine.



[Energie2049 - Jeu](#)



Affichage via le réseau publicitaire du tramway de Bordeaux - débat Horizéo



Set de table (image internet)



Affichage chez les commerçants - débat A31 bis



Clean tag (image internet)



Tractage aux abords d'une gare - débat A31bis



Débat avec la télévision régionale WEO - débat éolien Dunkerque



Suppléments Sud Ouest - débat Horizeo



[Energie2049 - Jeu](#)



Partenariats influenceurs avec des personnalités



Hugo Décrypte, influenceur YouTube –
débat éolien Normandie



Karine Lemarchand, animatrice de l'émission de télévision « L'Amour est dans le pré », et marraine du débat imPACTons!



Fred de la chaîne YouTube « Esprit Sorcier » – débat Nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly



FNE - Rencontre-Débat. Faut-il construire de nouveaux réacteurs nucléaires ?

La FNE Ile-de-France organise un débat "autoporté", le lundi 23 janvier de 18h à 20h30 à l'Académie du climat (place Baudoyer, 75004 Paris).

[PenlyEPR-23-01-23-CR-Debat-FNE.pdf \(debatpublic.fr\)](#)

Kit du débat

[Le kit du débat | CNDP \(debatpublic.fr\)](#)

Kit du débat autoporté sur la précarité alimentaire. Conseil national de l'alimentation

[Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire – Conseil National de l'Alimentation \(cna-alimentation.fr\)](#)



[om22kz5vixyrlb9pjywz97hk1g4q \(opensourcepolitics.eu\)](#)

Débat autoporté



[Organisez votre débat maison en ligne ! - ImPACtons! \(debatpublic.fr\)](#)

L'organisation d'un festival

Dans le cadre du débat public éolien au large de la Nouvelle-Aquitaine, l'équipe du débat a organisé un grand temps fort dédié au grand public, sous la forme d'un festival sur deux journées : spectacles thématiques, conférences, ateliers... L'objectif est d'offrir un espace convivial qui serve à la fois à la sensibilisation des publics, à leur offrir des espaces de contribution et à les rediriger vers d'autres modalités du débat.



LES TEMPS FORTS

Vendredi 14 Janvier - 20h

HÉ... LA MER MONTE !
 Un show scientifique animé par Eric Chauvillan, chanteur et Stéphane Duméry, comédien, sous le rayonnement de Guillaume Bouquet, auteur de bande dessinée. Il aborde avec humour les problématiques littorales liées à la hausse du niveau de la mer et l'adaptation au changement climatique.

Samedi 15 Janvier - 9h et 19h30

L'ESPRIT SORCIER
 L'esprit Sorcier donne à chacun, petit ou grand, les clés pour se forger une opinion sur les grands sujets de société et de société. Découvrez avec eux les énergies marines et le nucléaire du futur.

Samedi 15 Janvier - 15h

TRIBUNAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES
 Transition énergétique, la France souffrante, le climat ? Dans votre tête, les enjeux d'une grande problématique d'avenir, c'est le parti du Tribunal pour les Génération Futures qui reprend le cours de la réflexion et y associe le scénario d'un procès.

Samedi 15 Janvier - 17h30

TABLE-ROUNDE DE YOUTUBEURS
 Trois vidéastes ont décrypté et vulgarisé les énergies en mer sous différents aspects : Géographie, technologie, biodiversité. Inscription dans la transition énergétique... découvrez leur démarche de médiation scientifique dans le cadre d'une table-ronde de youtubeurs animée par Fred de l'Esprit Sorcier.

Le monde en cartes : Jeffrey Simonet
 Le réveilleur : Rodolphe Liéver
 Science de comptoir : Valentin Deacon

Affiche et extrait du programme du festival organisé à l'espace Encan de La Rochelle (débat éolien Nouvelle Aquitaine)



Votre plan ou projet est-il concerné ? et par quelles obligations ?

LA COMMISSION COMPRENDRE PRENDRE PART AU DÉBAT ÊTRE INFORMÉ **NOUS SAISIR**

LA commission nationale du débat public CNBP
MA PAROLE A DU POUVOIR 25 ANS
www.debatpublic.fr

Votre projet ou plan est-il soumis à évaluation environnementale ?

Oui

Non

Je ne sais pas

- Un site Web : www.debatpublic.fr
- Une déléguée régionale : Nathalie Durand

Accéder aux informations de la CNDP

Vous pouvez également retrouver toutes les informations nécessaires concernant la CNDP aux liens suivants :

- Le mode d'emploi de la CNDP
[La CNDP \(Commission Nationale du Débat Public\), mode d'emploi - Bing video](#) et son pdf <https://www.debatpublic.fr/la-cndp-mode-demploi-3094> (notamment « Mission conseil CNDP »)
- Saisir la CNDP en tant que responsable de projet au lien suivant :
<https://www.debatpublic.fr/nous-saisir-735>
- Être guidé par un questionnaire pour solliciter la CNDP :
<https://www.debatpublic.fr/orientation/introduction>
- Le champ d'intervention de la CNDP au lien suivant :
<https://www.debatpublic.fr/notre-champ-dintervention-667>
- **Les projets en débat et à venir en région Ile-de-France et en France au lien suivant**
[Les projets en débat | CNDP \(debatpublic.fr\)](#)

Vous souhaitez accéder à nos ressources, être informés des actualités de la participation ?

Rejoignez notre réseau francilien en vous inscrivant [ICI](#)



Contacts :

Céline GUICHARD – DRIEAT : celine.guichard@developpement-durable.gouv.fr

Nathalie DURAND – CNDP : nathalie.durand@garant-cndp.fr

Céline GUICHARD

Architecte urbaniste de l'Etat
Cheffe de projets Développement Durable des
Territoires
Service Connaissance et Développement Durable
Tel : +33 1 87 36 45 79 - Mobile : +33 7 64 01 76 55
<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Nathalie DURAND

Déléguée Régionale Ile-de-France CNDP
Tel: 06 72 92 59 91
Email nathalie.durand@garant-cndp.fr
Site web : debatpublic.fr

Contacts :

Céline GUICHARD – DRIEAT : celine.guichard@developpement-durable.gouv.fr
Nathalie DURAND – CNDP : nathalie.durand@garant-cndp.fr